

DÃ©matÃ©rialisation des Bulletins de Paie : attention Ã la fraude !

Internet

PostÃ© par : JulieM

PubliÃ© le : 11/12/2017 13:00:00

L'entrÃ©e en vigueur de la loi El Khomri depuis le 1er janvier 2017 aura incontestablement marquÃ© une nouvelle Ã©tape en matiÃ¨re de gestion des bulletins de paie. Quels que soient le montant et la nature de la rÃ©munÃ©ration, l'employeur se doit de remettre un bulletin de paie Ã chaque salariÃ©.

Depuis le 1er janvier 2017, l'employeur peut dÃ©cider de recourir au bulletin de paie dÃ©matÃ©rialisÃ©. Toutefois, si le salariÃ© s'y oppose, l'employeur devra lui fournir un bulletin de paie imprimÃ©. Ces modalitÃ©s sont fixÃ©es par un dÃ©cret qui a Ã©tÃ© publiÃ© le 18 dÃ©cembre 2016.



Ce dispositif numÃ©rique est Ã©conomiquement intÃ©ressant car il permet aux entreprises de rÃ©duire considÃ©rablement leurs frais d'impression, d'affranchissement et d'archivage.

En outre, il permettra aux salariÃ©s d'accÃ©der Ã leurs bulletins de paie dans un espace nominatif et sÃ©curisÃ©, pendant une durÃ©e de 50 ans ou jusqu'Ã leurs 75 ans.

Leurs dÃ©marches administratives s'en trouvent facilitÃ©es. Ils peuvent Ã©galement connaÃ®tre et mobiliser directement leurs droits en formation, chÃ¢mage et points retraite, via leur compte personnel d'activitÃ©.

L'employeur doit dÃ©sormais dÃ©matÃ©rialiser l'intÃ©gralitÃ© du processus de gestion tout en respectant certaines conditions : l'origine, l'intÃ©gritÃ© et la valeur probante du bulletin doivent Ãªtre garantis. Ainsi, l'entreprise se doit avant archivage de signer Ã©lectroniquement, horodater et sceller le document.

Une fraude aux bulletins de paie en forte croissance

Dans le cadre de demandes de prÃªt ou de contrats de location, il est demandÃ© des justificatifs d'identitÃ©, de domiciliation et de ressources. Dans ce processus, le bulletin de paie est un Ã©lÃ©ment justificatif essentiel.

Face au durcissement des conditions pour obtenir un pr t ou un logement, les fraudeurs ont de plus en plus recours   la falsification du bulletin de paie. La d mat rialisation et lâ  mergence des outils informatiques ne fait qu  accro tre ce probl me. La r alisation de faux bulletins de paie est d sormais largement r pandue, le comble est que des sites en font un m tier !

Comment s  en pr munir durablement ?

Les DRH des entreprises doivent absolument positionner le sujet de la s curisation des bulletins de paie comme un axe strat gique.

Dans ce contexte, de nouveaux dispositifs voient le jour et viennent bouleverser le march . Prenons lâ  exemple du Cachet Electronique Visible (CEV), cette technologie semble se positionner comme un moyen efficace pour lutter contre la fraude au bulletin de paie et garantir que le document n'a pas  t  modifi .

Le CEV est norm  et inviolable. Directement appos  sur le bulletin de paie d s sa production ou son  dition, il garantit lâ  origine et lâ  int grit  des donn es cl s d  un document, que le support soit  lectronique ou qu  il soit papier.

Les donn es peuvent  tre tr s facilement v rifi es par un tiers en utilisant une application sur tablette ou smartphone, permettant la lecture du CEV. Il s  agit ici d  une bonne illustration d  un moyen existant pour lutter contre la fraude documentaire.

Une g n ralisation progressive dans tous les secteurs d  activit 

Actuellement en cours de d ploiement par de grandes administrations et entreprises pour garantir lâ  authenticit  des bulletins de paie, le CEV semble se positionner comme le rempart pour lutter contre la fraude au bulletin de paie.

  n  en pas douter, ce type d  approche hybride (mix du papier et du digital) devrait s  imposer dans de nouveaux autres cas d  usage comme le RIB ou lâ  attestation d  assurance.

B atrice Piquer, Directrice Commerciale et Marketing de Dhimyotis